

Décisions

- Election du VP finances, JM. Desrumaux
- Nomination du directeur du SIO-SIP, B. Nongaillard
- Budget 2003, subventions aux associations, orientations du FSDIE
- Habilitations 2003
- Conventions : DRRT, ¾ de pouce, GRETA des Deux Vallées, Valutec, avenant MITI
- Projet Interreg III – STIMAT
- Désignation de B. Dussart à l'IUFM

Election du vice-président finances

Le président Level propose la candidature de JM. Desrumaux au poste de vice-président en charge de la politique financière, de l'administration et des statuts, pour remplacer MP. Mairesse, promue professeur à l'université du Littoral. La candidature de JM. Desrumaux, qui a déjà été très largement approuvée par le CS et le CEVU, reçoit l'approbation du CA par 35 oui et 1 non.

Direction du SIO-SIP

Le mandat de 3 ans du directeur du service SIO-SIP étant parvenu à son terme, il convient de désigner un responsable qui, selon, le décret ministériel, doit être choisi parmi les enseignants-chercheurs. Deux personnes ont répondu à l'appel d'offre : B. Dussart enseignant (agrégé) et ancien directeur de ce service (il était à l'époque le seul candidat) et B. Nongaillard, enseignant-chercheur et actuel directeur du SIO-SIP. La candidature de B. Nongaillard recueille 33 voix pour, celle de B. Dussart 2 voix.

Budget 2003

J-M Desrumaux présente le budget initial de l'université pour l'année 2003 : 26.749.082 € soit quasiment le même niveau que 2002.

Les dépenses se répartissent comme suit :

Fonctionnement	14 126 575 €
Personnel	9 672 854 €
Equipement	2 949 653 €

La comparaison des dépenses globales entre 2002 et 2003 montre une hausse de 36% des dépenses de fonctionnement, un maintien des dépenses de personnel et une diminution importante (56%) des dépenses d'équipement qui passent de 6 706 179 € à 2 949 653 €. Cette diminution s'explique essentiellement par la fin du programme des constructions.

L'analyse des dépenses de fonctionnement révèle une augmentation de 3 762 952 € qui correspond à la dotation aux amortissements et aux provisions qui n'était pas inscrite au budget initial 2002.

D'une manière générale, la formation initiale représente 23% du budget, la formation continue 12%, l'administration 35% et la logistique immobilière 15%.

Les recettes de l'université s'élèvent à 24. 920. 344 € dont :

Fonctionnement	894 969 €
Equipement	1 025 375 €

La différence constatée entre le montant des dépenses et celui des recettes, soit 1 828 738 €, correspond à la capacité d'autofinancement de l'université.

Le budget prévisionnel des recettes de 2002 et de 2003 montre une légère augmentation des recettes de fonctionnement (+2 531 577 €), avec cependant une diminution des recettes d'investissement de (-4 439 462 €).

Budget des composantes

UB 901 IUT

Le budget initial de l'IUT s'élève à **5 062 503 €**. Les dépenses de fonctionnement se montent à 4 455 004 €, et les recettes à 4 513 768 €. L'excédent prévisionnel dégagé, soit 548 735 €, correspond à la capacité d'autofinancement de l'IUT.

UB 902 ISTV

Le budget de l'ISTV s'élève à **1 422 960 €** :

- La formation initiale dispose d'un budget de 1 157 200 €. Ce budget initial, en baisse par rapport à l'année précédente (-14%), est essentiellement financé par la dotation globale de fonctionnement.
- Le budget de la formation continue s'élève à 265 760 €.

UB 903 LA FLLASH

Le budget prévisionnel de la FLLASH est de **464 645 €**.

UB 904 LE CEPPEPES

Le budget prévisionnel du CEPPEPES s'élève à **1 714 336 €**.

La Bibliothèque Universitaire

Le budget initial de la B.U. est de **893 530 €**. Les recettes sont stables par rapport à l'année 2002

Le montant prévu en investissement est destiné au renouvellement complet du système informatique de la BU.

UB 907 La Médecine Préventive

Le budget de la médecine préventive est de **84 926 €**.

UB 908 La FDEG

Le budget de la FDEG s'élève à **334 170 €**, en diminution par rapport à 2002 (-16%).

UB 910 L'IPAG

Le budget prévisionnel de l'IPAG s'élève à **266 102 €**.

UB 911 L'AIP

Le budget de l'AIP est de **260 000 €**.

UB 912 L'IAE

Le budget de l'IAE s'élève à **320 898 €**.

UB 914 Actions Commerciales

Aucune prévision budgétaire n'a été faite sur cette nouvelle UB, car ce sont les activités soumises à la TVA des CR des différentes UB qui vont abonder cette structure. La documentation concernant la sectorisation fiscale à appliquer dès le 1^{er} janvier 2003 est commentée par M. l'Agent Comptable.

UB 915 La Recherche

Le budget de la recherche s'élève à **2 186 722 €**. La différence qui existe entre les dépenses et les recettes correspond à la capacité d'autofinancement de 331 009 €.

UB 916 Centre de Gestion de Cambrai

Le budget du CGC est de **152 450 €**, soit le même montant que l'année précédente.

UB 918 SUAOP

Le budget du SUAOP s'élève à **75 000 €**, soit une augmentation de 47% par rapport à 2002.

UB 922 SUAPS

Le SUAPS présente un budget prévisionnel de **138 400 €**.

UB 923 FSMS

Le budget de la FSMS est de **254 200 €**.

UB 925 SERVICES GENERAUX

Le budget des services généraux a été présenté lors de la commission des finances du 5 novembre 2002 et approuvé au CA du 7 novembre 2002, il est maintenant intégré au budget de l'établissement.

UB 926 ISIV

Le budget de l'ISIV s'élève à **1 100 559 €**, soit une baisse de 25 % par rapport à 2002.

P. Dulion attire l'attention sur la création de l'UB 914 relative aux activités commerciales (voir le document distribué intitulé : sectorisation fiscale).

Henri Gaudier regrette que les documents budgétaires soient distribués au cours de la séance car, n'ayant pas pu les étudier, il estime qu'il ne remplit pas correctement son rôle de conseiller. En outre, il souhaiterait que la commission des finances produise (avant juin) une étude claire de l'incidence de la dotation aux amortissements sur le fonctionnement des composantes. P. Level répond notamment que ce projet de budget concrétise le travail réalisé dans les composantes. V. Morgand demande des détails sur cette dotation aux amortissements qui gêne beaucoup le fonctionnement de la FDEG. P. Level indique que le cas de cette composante sera réexaminé et annonce qu'il va mettre en place une commission des investissements.

Au cours de l'examen du projet de budget, composante par composante, à signaler : l'oubli du département TC à Cambrai à ajouter en formation initiale, la précision que les licences professionnelles figurent dans les diplômes européens (IUT), les remarques de C. Camion (IAE) sur le poids des charges de personnel qui représente 2/3 de son budget et sur la baisse de la taxe d'apprentissage, le souhait de M. Delannoy de prévoir un investissement pour la sécurité des bâtiments de l'antenne de Cambrai.

Le projet de budget 2003 est approuvé à l'unanimité, moins 3 absents.

Subventions aux associations

Avant l'examen des propositions, N. Chouchene fait remarquer que 4 projets de l'association des étudiants handicapés, qui ne concernent que 60 étudiants, ont reçu des avis favorables, alors qu'il n'y a que 6 autres projets retenus pour plus de 10 000 étudiants.

A. Kabila signale que ne figurent dans cette liste que les projets « transversaux », de nombreux autres étant financés directement par les composantes. N. Chouchene constate que les 8 dossiers de l'UNEF ont reçu un avis défavorable. A. Kabila précise que les dossiers n'étaient pas complets. JM. Desrumaux et S. Hirschi rappellent la procédure (sur la forme et sur le fond) de montage des dossiers. P. Level fait part au conseil de son souhait de voir naître des projets plus ambitieux qui valoriseraient l'image de l'UVHC à l'échelle nationale. Il rappelle la participation remarquée à l'Eco Marathon Shell qui a eu des retombées nationales lors la conception du premier véhicule hybride. Il conseille d'éviter la dispersion et de concentrer les subventions sur des projets forts s'inscrivant dans la durée (par exemple, la coupe robotique M6). Enfin, le président propose de financer les galas ENSIAME et FDEG à hauteur de 1 000 euros car ils ont des retombées sur les réseaux des anciens qui favorisent aujourd'hui l'insertion professionnelle des jeunes diplômés, le versement de la taxe d'apprentissage et, dans un avenir proche, le soutien aux fondations que créera l'université.

Sont ensuite approuvées les demandes de subventions suivantes :

- Gala ENSIAME : **1 000 euros** (unanimité)
- Gala FDEG : **1 000 euros** (unanimité, moins une abstention)
- 1^{er} véhicule à pile combustible, Eco Marathon Shell, ISTV : **1 000 euros** (unanimité)
- Coofev, IUT GEA : **763 euros** (unanimité)
- Voyage à Versailles, corpo Histoire : **250 euros** (unanimité)
- Opération Sidaction : corpo Histoire : **150 euros** (unanimité)
- Course crosière EDHEC, IUT TC et GEA : **763 euros** (unanimité)
- Téléthon, BDE ENSIAME : **250 euros** (unanimité)
- Sécurité routière, IUT GEA : **1 500 euros** (unanimité)
- Actions « Handicapés », Vals Cap : **2 500 euros** (unanimité)
- VUC : **21 000 euros** (unanimité)

- Amicale du personnel : **3 812 euros** (unanimité)
- Association sportive : **8 385 euros** (unanimité)
- Subventions des composantes à leurs associations, (et à la bibliothèque, aux Presses universitaires) :
31 subventions pour un total de **13 800 euros** (unanimité)
- Subvention de **700 euros** de l'ISTV à l'association ASTEK (unanimité)

Informations sur les dotations

P. Level rappelle que 3 ratios pilotent la vie de l'université : dotation théorique/dotation réelle = 0.85, dotations (hors IUT) San Remo (personnels) = 0.78 pour les IATOSS et 0.80 pour les enseignants. Ces ratios changent tous les ans en fonction des attributions. De surcroît le ministère a introduit cette année des modifications à cette méthode : l'UVHC étant classée « la plus pauvre » dans la catégorie des « riches » Il lui a été proposé une légère diminution de la DGF contre la création de postes supplémentaires. Après négociation P. Level a obtenu 11 postes (4 enseignants-2PR,2MCF-, 6 IATOSS et 1 conservateur BU) pour une diminution de la DGF de 42 000 euros sur une seule année.

Fonds de solidarité

A. Kabila présente les orientations du fonds de solidarité et du développement des initiatives étudiantes, proposées par le CEVU, pour un montant total de 126 325.99 euros, en précisant que la mobilité internationale sera financée par des bourses spécifiques versées par le ministère. (réponse à N. Chouchene).

Ces orientations sont approuvées à l'unanimité.

Habilitations 2003

A. Kabila présente le dossier ainsi que les remarques du CEVU.

Sont proposées à l'habilitation les formations suivantes :

Licences Professionnelles

Production Industrielle :

Option : Chargé de Projets en Conception Mécanique assistée par ordinateur

Métiers de la construction :

Mentions : Chef de chantiers - Economiste de la construction

Informatique embarquée et communication appliquées aux transports

Gestionnaire de ressources humaines

Métiers de la Formation

Ingénierie Sociale :

- Mentions :
- Economie Sociale et Solidaire (Valenciennes)
 - Médiation Sociale (Lille II)
 - Emploi Territoires et Gestion de projet (Littoral)

Systèmes électroniques embarqués

Réseaux et Télécommunications

Journaliste Rédacteur d'Images et de Sons -JORIS-

Licences Professionnelles 3-5-8

Commerce – Gestion

Cursus Licence

Gestion

Cursus Master

Sciences du Management (Master 2)

Administration des Entreprises (Master 2)
(remplacement du DESS CAAE)

Sciences et Métiers du Sport :

Spécialités :
- Ingénierie de l'intervention en activité motrice
- Management du Sport et des loisirs
- Activités Physiques Adaptées

Interventions culturelles dans les nouvelles configurations Territoriales

Eco Ingénierie des Matériaux

Mesure et Instrumentation

Sécurité des Infrastructures et Systèmes de Transports

Master Recherche

Sciences du Management

P. Level rappelle que les licences « pro » doivent figurer dans le contrat d'établissement et être conformes à la nomenclature créée. Il signale également que les IUP (bac + 1 à bac + 4) devraient « glisser » à bac + 2- bac + 5. A propos de la création de la filière gestion (IUT + IAE) le président déclare qu'elle est l'un des derniers grands enjeux de l'UVHC, mais qu'elle pose la question du devenir de la filière économie de la FDEG. M. Défossez évoque même l'idée d'abandon de cette filière FDEG.

M. Ourak informe que les 2 projets de la licence « pro » informatique embarquée... et systèmes électroniques embarqués ont été regroupés en une seule licence avec 2 options : « électronique, informatique et communication embarquées ». Il signale que l'option « électronique » correspond à une formation du Lycée du Hainaut.

Enfin, P. Level annonce un changement probable dans la procédure d'habilitation des masters : il serait possible de demander à habilitier le titre général du master, l'habilitation des mentions étant du ressort des universités.

A l'unanimité, moins 5 absentions, le conseil approuve la liste des demandes d'habilitation 2003 (avec le regroupement des 2 licences « pro » mentionné ci-dessus).

Convention DRRT

Le projet de convention entre l'UVHC et la Délégation régionale de la recherche et de la technologie (DRRT) prévoit que l'UVHC met à la disposition de la DRRT Y. Ravalard à hauteur de 40 % de ses obligations de service pour sa participation à la recherche régionale comme adjoint scientifique au délégué régional, à compter du 1^{er} septembre 2002 et pour une durée de 3 ans.

Ce projet est approuvé à l'unanimité

Convention avec l'ISTV pour occupation de locaux

Ce projet de convention entre l'UVHC et l'ISTV d'une part et l'association « ¾ de pouce » d'autre part a pour objet de permettre aux étudiants du département audiovisuel de réaliser les projets inclus dans leurs formations en utilisant les salles du centre de ressources pendant les périodes d'ouverture de l'UVHC, jusqu'à 23 heures en semaine, jusqu'à 20 h le samedi, et de 8 à 20 heures le dimanche.

R. Bury demande que l'on désigne un délégué des agents de sécurité pour définir leur responsabilité.

Ce projet sera donc réexaminé lors d'un prochain conseil.

Convention avec le GRETA des Deux Vallées

Ce projet de convention détermine les conditions dans lesquelles l'UVHC confie au GRETA des Deux Vallées la préparation au DAEU à Maubeuge et Fourmies afin de permettre aux publics du sud du département d'accéder plus facilement aux formations supérieures.

Ce projet est approuvé à l'unanimité.

2 Conventions Valutec

Ces 2 projets de convention concernent le CITIA de Cambrai (Centre d'innovation et de transfert pour l'industrie agro-alimentaire). L'UVHC a confié à sa filiale Valutec l'exploitation du CITIA. Le CITIA a bénéficié de subventions destinées à financer sa promotion et son fonctionnement. L'arrêt de ces subventions et la conjoncture défavorable depuis septembre 2001 ont conduit à un résultat d'exploitation négatif de ce centre qui se traduit aujourd'hui pour Valutec par des difficultés financières entièrement imputables au fonctionnement du CITIA.

Pour contenir ces difficultés et compte tenu du montant actuel des capitaux propres de Valutec, les parties ont marqué leur accord sur l'abandon partiel de la créance de l'UVHC (60 000 euros) sur Valutec assorti d'une clause de retour à meilleure fortune. Cette clause permettra, le cas échéant, le remboursement de la créance par Valutec. L'UVHC travaille actuellement à assurer la pérennité et le développement de l'activité du CITIA sous d'autres modes opératoires.

Dans la 2^{ème} convention, l'UVHC confie à Valutec pour l'année 2002 l'installation des équipements, leur exploitation et la promotion du CITIA, Valutec facturant à l'université, dans la limite de 100 000 euros TTC, les coûts afférents à l'exécution de ces missions.

Ces 2 conventions sont approuvées à l'unanimité.

IUFM

A l'unanimité le conseil désigne B. Dussart pour représenter l'UVHC au conseil d'administration et au conseil scientifique de l'IUFM Nord-Pas de Calais.

Projet Interreg III « STIMAT »

Le projet Interreg III STIMAT (support technologique interrégional en matériaux avancés) avait été approuvé par le conseil en 2001. L'UVHC (laboratoire des matériaux et procédés) est l'un des opérateurs de ce programme piloté par l'INISMa de Mons.

Après instruction par la Région et la DRRT, ce programme est revu à la baisse. Le nouveau plan de financement est approuvé à l'unanimité.

Avenant Convention MITI

Ce projet d'avenant à la convention constitutive du groupement d'intérêt public (GIP) « MITI incubateur Nord-Pas de Calais » a pour objet de modifier l'article 9 en le complétant par un paragraphe qui permettra au MITI de recruter du personnel.

Cet avenant est approuvé à l'unanimité.

Questions diverses

N. Chouchene signale que des étudiants du DEA science des organisations, année 2001-2002, n'ont toujours pas obtenu de date pour la soutenance de leur mémoire.

P. Level demande que les mémoires (à soutenir) soient déposés jeudi 19 décembre à la présidence ; ils seront envoyés aux enseignants concernés.

A. Leriche sollicite les informations nouvelles sur le dossier CRITT et pose la question de l'accès aux équipements car le bâtiment est toujours fermé. P. Level pense qu'il doit être possible de les utiliser si l'on obtient l'accord de M. Monaury, liquidateur du ministère ; restera à régler l'assurance des bâtiments.

Etaient présents

Personnalités extérieures

Mmes Houssier, Lancelle, MM. Chevalier, Nicolas

Collège A

Secteur 1 : MM. Défossez, Herbin, Hirschi,
Secteur 2 : Mme Leriche, M. Ourak,
Secteur 3 : MM. Bricout, Gaudier,

Collège B

Secteur 1 : Mme Morgand, MM. Bonnet, Loquet
Secteur 2 : MM. Garnier, Pommeray
Secteur 3 : MM. Ezzedine, Gallo, Roger

Collège IATOSS

Mme Decneut, MM. Balenghien, Bury, Lesueur,
Rutkowski

Collège des usagers

Secteur 1 : MM. Chouchene, Kadur,
Secteur 2 : M. Anli
Secteur 3 : M. Chauffert

Membres de droit

MM. Darras, Dulion

Membres invités

Mme Camion, MM. Bassinet, Dechy, Delebarre, Delannoy, Dehlaise,
Desrumaux, Despres, Etienne, Kabila

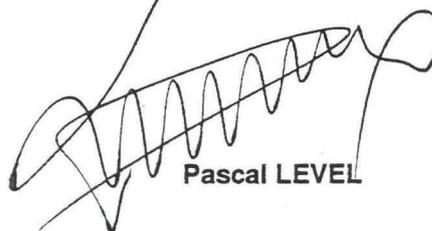
Ont donné pouvoir

MM. Guillaume à Mme Houssier
MM. Pauvros et Boucher à M. Chevalier
MM. Legendre et Baudoux à M. Nicolas
M. Starzenski à M. Defossez
M. Nongaillard à M. Ourak
M. Bonduelle à Mme Morgand
Mme Levin à M. Garnier
M. Vandeville à M. Ezzedine
M. Girardet à M. Bury
Mme Dogheche à Mme Decneut
Mlle Cornut à M. Chauffert

Excusés

Mlle Girard, MM. Cordonnier, Morvan, Roger

Fait à Valenciennes, le 8 janvier 2003



Pascal LEVEL